AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2652
FR0005691656-FS0788

16 décembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

TRIGANO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 décembre 2014, la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited[1] (25 Bank Street, Canary Wharf, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients sous mandat, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 décembre 2014, le seuil de 5% du capital de la société TRIGANO, et détenir, pour le compte desdits clients, 963 185 actions TRIGANO représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 3,15% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions TRIGANO sur le marché.

[1] Contrôlée par la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 19 336 269 actions représentant 30 588 797 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.